



Décision n° CODEP-CAE-2021-030874 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 2 juillet 2021 autorisant Électricité de France (EDF) à modifier de manière notable le plan d’urgence interne de la centrale nucléaire de Penly (INB n° 136 et 140)

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R.593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 23 février 1983 autorisant la création par Électricité de France d’une tranche de la centrale nucléaire de Penly dans le département de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du 9 octobre 1984 autorisant la création par Électricité de France d’une tranche de la centrale nucléaire de Penly dans le département de la Seine-Maritime ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0592 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 13 juin 2017 relative aux obligations des exploitants d’installations nucléaires de base en matière de préparation et de gestion des situations d’urgence et au contenu du plan d’urgence interne ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° CODEP-DEU-2020-061750 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 22 décembre 2020 accordant à Électricité de France une dérogation à la décision n° 2017-DC-0592 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 13 juin 2017 pour les installations nucléaires de base n° 45, 46, 74, 75, 78, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 94, 96, 97, 99, 100, 102, 103, 104, 107, 108, 109, 110, 114, 115, 119, 120, 122, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 135, 136, 137, 139, 140, 142, 144, 153, 158, 159, 161, 163, 167, 173 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable transmise par courrier D5039/SSQ/DNG/GDN/21.00168 du 26 mai 2021, et ensemble des éléments complémentaires apportés par courrier D5039/SSQ/RCI/21.00207 du 25 juin 2021 ;

Vu le courrier d’avis de l’instance de contrôle interne EDF transmis par courrier D455021006851 du 26 mai 2021 ;

Vu le courrier d’acceptation des réserves à l’avis de l’instance de contrôle interne EDF transmise par courrier D5039/SSQ/CHC/21.00165 du 26 mai 2021 ;

Vu le courrier de l’ASN CODEP-CAE-2021-026418 du 2 juin 2021 ;

Considérant que les fiches actions et livrets référencés D5039ODCPUIPCL1 à D5039ODCPUIPCL3, D5039ODCPUIPCD0 à D5039ODCPUIPCD2, D5039ODCPUIPCD2.1, D5039ODCPUIPCD3 à D5039ODCPUIPCD5, D5039ODCPUIPCD5.1 à D5039ODCPUIPCD5.3, D5039ODCPUIPCD6, D5039ODCPUIPCD6.1, D5039ODCPUIPCDDS, D5039ODCPUIPCDASM, D5039ODCPUIPCM1 à D5039ODCPUIPCM3, D5039ODCPUIPCM3.1 à D5039ODCPUIPCM3.4, D5039ODCPUIPCM4, D5039ODCPUIPCM4.1 à D5039ODCPUIPCM4.7, D5039ODCPUIPCM5, D5039ODCPUIPCM5.1 à D5039ODCPUIPCM5.12, D5039ODCPUIPCC1, D5039ODCPUIPCC2, D5039ODCPUIPCC2.1, D5039ODCPUIPCC3, D5039ODCPUIPCC3.1, D5039ODCPUIPCC4, D5039ODCPUIPCC4.1, D5039ODCPUIPCC5, D5039ODCPUIPCC5.1, D5039ODCPUIPCC6, D5039ODCPUIELC1, D5039ODCPUIELC2, D5039ODCPUIELC2.1, D5039ODCPUIELC3, D5039ODCPUIELC3.1, D5039ODCPUIPCP, D5039ODCPUIIVPCD, D5039ODCPUIIVPCC, D5039ODCPUIIVELC, D5039ODCPUIIVPCM, et D5039ODCPUIIVPCL reçus par courrier du 26 mai 2021 susvisé font partie du plan d'urgence interne tel que défini par l'article 2.3 de l'annexe à la décision n° 2017-DC-0592 susvisée ;

Décide :

Article 1^{er}

Électricité de France, ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à modifier le plan d'urgence interne de l'installation nucléaire de base n° 136 et 140 dans les conditions prévues par sa demande du 26 mai et les compléments du 25 juin susvisés.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Caen, le 2 juillet 2021

**Pour le Président de l'ASN et par délégation,
Le chef de division**

Signé

Adrien MANCHON